



5 juin 2013

Edito

Dans le contexte économique difficile que traverse notre pays, l'action au service de l'emploi et de l'activité économique est au cœur des priorités du gouvernement. De nombreux leviers ont été activés : les emplois d'avenir pour favoriser l'accès à l'emploi et à une formation (250 emplois dans notre département), les contrats de génération pour faciliter la transmission à travers l'embauche d'un jeune et le maintien dans l'emploi d'un sénior, le crédit d'impôt compétitivité emploi pour donner une bouffée d'oxygène aux entreprises (4% de la masse salariale) leur permettant d'investir, d'innover, de recruter.

Les services de l'Etat dans le département sont pleinement mobilisés pour que ces mesures, ainsi que les 34 autres mesures du pacte national croissance, compétitivité, emploi, produisent tous leurs effets dans les Alpes de Haute-Provence. Les premiers contrats ont été signés et de nombreuses initiatives ont été prises pour faire connaître ces dispositifs et accompagner les entreprises dans leur mise en œuvre.

Ces premières expériences sont des réussites. Mais nous devons aller plus loin et amplifier cette dynamique. C'est pourquoi cette lettre revient sur les principaux temps forts des initiatives prises au service de l'emploi dans le département et vous présente les modalités de mise en œuvre de ces mesures. J'appelle chacun à se mobiliser dans cette bataille pour l'emploi et à diffuser aux entreprises et aux structures non-marchandes susceptibles de recruter ces informations qui pourront les aider dans leurs démarches.

Patricia Willaert

Préfet
des Alpes-de-Haute-Provence



Actualités en images

Les cérémonies du 8 Mai

Les cérémonies du 8 Mai commémorent la fin des combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe, au lendemain de la capitulation allemande, intervenue dans la nuit du 6 au 7 mai 1945. L'objectif est d'entretenir le souvenir, tout en se tournant vers l'avenir : délivrant un message de paix, la commémoration du 8 mai met en avant les valeurs de la liberté et de la démocratie.

Cérémonie du 8 Mai à Digne-les-Bains, dépôt de gerbe du préfet Patricia WILLAERT



Inauguration du nouveau centre d'entretien et d'intervention de Digne-les-Bains



Le 7 mai, le nouveau centre d'entretien et d'intervention de Digne de la Direction interdépartementale des routes Méditerranée a été inauguré en présence de Rodrigue Furcy, secrétaire général de la préfecture, Gilbert Sauvan, président du conseil général et Serge Gloaguen, maire de Digne-les-Bains.

Cérémonie d'hommage aux policiers morts pour la France

Le 7 mai dans la cour de l'hôtel de police, le préfet a décoré plusieurs policiers du commissariat de Digne-les-Bains à l'occasion de la cérémonie d'hommage aux policiers morts pour la France.



Visite du préfet auprès des exploitants agricoles

Lundi 6 mai, le préfet est allé à la rencontre des exploitants agricoles de la Communauté de communes Duyes et Bléone, en compagnie de représentants de la profession.

Selon le dernier recensement agricole, l'agriculture représente 7548 emplois au total dans le département dont 3767 pour la population active agricole permanente et 3781 pour la population active saisonnière. Les Alpes-de-Haute-Provence comptent 2181 exploitations dont 23 % de moins de 5 hectares. La superficie agricole utilisée est de 198 000 hectares, soit 28 % de la surface totale du département (695 000 hectares) :

- 67 000 ha de terres labourables,
- 5 700 ha de vergers et de vignes,
- 126 000 ha de surface en herbe.

Dans l'élevage, le secteur ovin est le plus important (202 000 animaux) devant les volailles et lapins (154 000 animaux), puis les ruches, les bovins et les caprins.



Les services de l'Etat mobilisés pour l'emploi

Priorité du gouvernement, la bataille pour l'emploi mobilise les services de l'Etat. Les premiers contrats de génération ont été signés le 3 mai et le forum de l'emploi saisonnier s'est déroulé le 14 mai à Castellane.

Signature des premiers contrats de génération en préfecture

Les trois premiers contrats de génération conclus dans des entreprises bas-alpines ont été signés vendredi 3 mai à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Cette séance de signature était présidée par Patricia WILLAERT, préfet, en présence de Christophe CASTANER, député, et Claude DOMEIZEL, sénateur. Les trois entreprises concernées sont Lothantique, basée à Peyruis, IES Labo, installée à Oraison et Cap Clim, de Peyruis. Deux des chefs d'entreprises, ainsi que les jeunes et les seniors concernés, étaient présents pour signer les contrats.

Avec la mise en place des contrats de génération, chacune de ces entreprises a pu bénéficier d'une aide financière de l'Etat pour embaucher un jeune qui débutera sa carrière professionnelle en partenariat avec un tuteur senior. Le dispositif permet de bénéficier d'une aide financière lorsqu'une entreprise embauche en contrat à durée indéterminée un jeune de moins de 26 ans (ou de moins de 30 ans pour les jeunes reconnus comme travailleurs handicapés) tout en maintenant dans l'emploi un salarié âgé de 57 ans ou plus (ou de 55 ans ou plus pour les salariés reconnus comme travailleurs handicapés) ou recruté à 55 ans ou plus.

Ce nouveau dispositif poursuit donc un triple objectif : lutter contre le chômage des jeunes, favoriser le maintien dans l'emploi des seniors et aider à la transmission des compétences et des savoir-faire entre jeunes et seniors. « L'Etat est résolument engagé dans la bataille pour l'emploi », a rappelé le Préfet, en indiquant que d'autres contrats de génération sont en cours de négociation dans des entreprises du département.

Plus d'information sur ce nouveau dispositif sur www.contrat-generation.gouv.fr



250 emplois d'avenir disponibles pour les jeunes du département

Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les jeunes de 16 à 25 ans (ou de moins de 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi peuvent poser leur candidature pour un emploi d'avenir.

Les employeurs du secteur non marchand sont les premiers concernés par le dispositif. Ce sont principalement des associations, des organismes à but non lucratif, des établissements publics, des collectivités territoriales. Les employeurs privés du secteur de l'Economie Solidaire et Sociale et des secteurs de l'économie productive peuvent aussi recruter en emplois d'avenir. Les entreprises ayant signé des conventions cadres aux niveaux national ou régional sont également éligibles.

Pour les jeunes concernés, l'emploi d'avenir consiste en un CDI ou CDD de 1 à 3 ans à temps plein (sauf exception) avec une formation pour apprendre un métier et la reconnaissance des compétences acquises pendant l'emploi d'avenir. Les employeurs bénéficient d'une aide de l'Etat durant 3 ans à hauteur de 75 % du SMIC horaire brut pour le secteur non marchand (association, collectivité territoriale) et de 35% pour le secteur marchand (entreprises).

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence, l'enveloppe allouée est de 250 emplois d'avenir. Fin mai, 68 emplois d'avenir ont déjà été signés dans les Alpes-de-Haute-Provence, soit 27% des objectifs.

Les emplois d'avenir permettent aux jeunes peu ou pas qualifiés d'entrer dans la vie active

Plus d'informations :

- Consulter le site internet des « Emplois d'Avenir » : <http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/emplois-davenir>
- Pour les projets de recrutement dans les associations, prendre contact avec la DDCSPP et le correspondant départemental « emplois d'avenir » Jean-Marie Debra, vous pouvez téléphoner au 04 92 30 37 64 ou écrire à ddcspp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr ou jean-marie.debra@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
- Les employeurs et les jeunes sont mis en relation par l'intermédiaire de la Mission locale 04. Contact : 04 92 33 21 10 ou écrire à milo.04.chateau@wanadoo.fr
- Pour les personnes reconnues travailleurs handicapés de moins de 30 ans prendre contact par téléphone avec CAP EMPLOI au 04 92 70 74 60



Forum de l'emploi saisonnier à Castellane

Didier BERNARD, sous-préfet de Castellane, s'est rendu mardi 14 mai au Forum de l'emploi saisonnier de Castellane. Ce forum était organisé à la suite d'une demande de chefs d'entreprise du secteur avec la participation de l'ensemble des offices de tourisme du Pays A3V (Asses, Verdon, Vaire, Var).

Lors de cet événement, une place importante a été donnée aux organismes paritaires collecteurs agréés et aux dispositifs d'accompagnement à la création d'activité (RLA et CréActeurs). En plus de rencontrer les employeurs qui recrutent, les demandeurs d'emploi ont pu bénéficier d'information sur le droit à la formation ou encore à la création d'activité.



Le crédit d'impôt compétitivité emploi permet de soutenir les entreprises

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été créé dans le cadre du **Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi** qui comprend 35 mesures. Le CICE améliorera la compétitivité des entreprises et leur permettra d'accroître leurs efforts en matière d'investissement, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE est une économie d'impôt substantielle, représentant en 2013 4 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC. A partir de 2014, ce taux sera porté à 6 %.

Le CICE bénéficie à l'ensemble des entreprises employant des salariés, imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur

le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel, quel que soit le mode d'exploitation (entreprise individuelle – c'est à dire indépendants - société de personnes, société de capitaux, etc.), et quelle que soit le secteur d'activité (agricole, artisanal, commercial, industriel, de services...).

Le crédit d'impôt peut être mobilisé par anticipation dès à présent à travers un préfinancement par la banque de l'entreprise ou par Oséo.

Contact : Vincent VIGNE à la Direction départementale des finances publiques, tél. 04 92 30 84 07, vincent.vigne@dgfip.finances.gouv.fr

Plus d'informations sur www.ma-competitivite.gouv.fr

Bon à savoir

Economie / Emploi : les chiffres clés du tourisme dans le département

Le rapport « les chiffres clés du tourisme » édité par l'Agence de développement touristique des Alpes-de-Haute-Provence présente le secteur du tourisme comme le premier employeur du département, avec 8952 emplois, salariés et non salariés, soit 16 % de l'emploi total du département (en comparaison, l'industrie représente 5613 emplois) :

- dont 3681 emplois directs liés aux activités touristiques : hôtels et autres hébergements, restaurants, débits de boissons, discothèques, autres activités liées au tourisme.
- et 5271 emplois induits par les activités touristiques : commerces et services locaux, grands commerces, activités liées à la présence de résidences secondaires.



Le village de Simiane, un des nombreux lieux touristiques du département



Kayak dans les gorges du Verdon

Le tourisme dans le département, c'est encore :

- 750 millions d'euros de consommation touristique annuelle
- 14 millions de nuitées touristiques annuelles
- 1,5 million d'euros de taxe de séjour
- 90 millions d'euros investis dans le secteur du tourisme

Les rendez-vous des semaines à venir

Le 4 juin journée des entreprises plateforme Bioval à l'IUT de Digne-les-Bains :

cette journée a permis de présenter la plateforme technologique Bioval qui a pour mission le transfert de technologie au service des PME et PMI. Cette plateforme intervient notamment dans les domaines des biotechnologies, énergie renouvelable, traitement de l'eau développement économique des territoires. Durant cette journée, une table ronde a eu lieu dans l'amphithéâtre de l'IUT sur le thème « Innovation et performance : quels outils d'accompagnement des entreprises sur les aspects technologiques » ainsi qu'une visite des plateaux techniques.

Le 12 Juin inauguration des créneaux de Gévaudan à Barrême
Le 18 juin conférence de presse plan prévention feux de forêt

Du 10 au 14 juin 5 jours pour l'emploi :

du 10 au 14 juin, la quatrième édition de cet événement organisé par Pôle emploi permettra de présenter aux entreprises les dispositifs et moyens mis à leur disposition pour recruter, détecter les besoins en recrutement, favoriser la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emplois. Lundi et mardi, les Journées du territoire seront l'occasion de visite d'agences, de rencontres thématiques... Le mercredi 12 juin la journée « Un pas vers l'emploi » permettra aux demandeurs d'emploi de booster leurs démarches en découvrant les fonctionnalités de pole-emploi.fr dans chaque agence Pôle emploi, avec des animateurs dédiés.

La semaine se clôturera par les journées « Rendez-vous avec l'entreprise ». Au cours des nombreux forums et job-datings, les demandeurs d'emploi pourront rencontrer en direct les entreprises qui recrutent.

Les uns, les autres

Gabrielle FOURNIER, Directrice de la Direction départementale des territoires

Après des études vétérinaires à Lyon, Gabrielle FOURNIER a intégré l'école nationale des services vétérinaires de Maison-Alfort pour devenir vétérinaire inspecteur en 1984. Elle a ensuite été nommée à la Direction des services vétérinaires à Bourges avant de devenir responsable documentation au centre national de formation des techniciens des services vétérinaires (INFOMA aujourd'hui) à Corbas dans le Rhône. Elle a ainsi participé à la création de la base de données juridiques « Galatée », utilisée par les services vétérinaires. De 1988 à 1994, elle reprend ses études pour obtenir une licence de droit administratif.

En 1994, Gabrielle FOURNIER devient proviseur adjoint dans l'enseignement agricole à Lons-le-Saunier, puis proviseur de l'École d'industrie laitière et des viandes à La Roche-sur-Foron en Haute Savoie. Un poste qui lui permet d'être membre du Syndicat des fromagers de Haute-Savoie. « J'achetais du lait, j'essayais de vendre les fromages que la fromagerie de l'école produisait, et étais le premier « beurrier » des deux Savoie ! » explique t-elle. Tout cela en parallèle de la remise en ordre administrative de l'établissement.

En 2000 elle devient chef de service économie agricole à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) de l'Ain. « C'est peut-être le poste où je me suis fait le plus plaisir ». Elle s'occupe alors de la mise en œuvre des contrats territoriaux d'exploitation, de la concertation sur les programmes Natura

2000 avec les professionnels agricoles, d'un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau... En 2005, elle devient directrice départementale de la DDAF de Côte d'Or, avant d'être nommée en 2007 directrice de la Délégation régionale PACA et Corse de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. « Le travail sur les milieux aquatiques, que ce soit l'eau douce ou la mer, était passionnant » précise t-elle.

En juillet 2011, Gabrielle FOURNIER prend le poste de directrice adjointe de la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard. Elle arrive le 19 novembre 2012 à la tête de la Direction départementale des territoires des Alpes-de-Haute-Provence, un département qu'elle avait déjà eu l'occasion de découvrir grâce à ses précédentes fonctions.

Gabrielle FOURNIER est devenue une « pro » de la concertation et du travail en partenariat, et est connue à la fois pour son franc parler et ses capacités d'écoute. Moto, équitation, famille, lecture sont ses jardins secrets.

